

L'ACCUEIL DE RÉPIT

Il est parfois nécessaire de prendre un temps pour souffler et/ou se retrouver.



Personne âgée

Pour un accueil à la journée

* L'ACCUEIL DE JOUR

Il permet d'accueillir soit en demi-journée, soit en journée entière des personnes âgées. Il existe des structures spécifiques pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

À NOTER :

Les frais peuvent être pris en charge dans le cadre du plan d'aide APA à domicile, dans la limite de l'enveloppe disponible.

* L'ANIMATION AU SEIN DES EHPAD OU RÉSIDENCE AUTONOMIE

Certains établissements proposent aux personnes âgées vivant au domicile de participer à leurs animations.

* DES INITIATIVES LOCALES

Elles sont menées en Savoie pour permettre aux personnes âgées de rompre leur isolement pour continuer à participer à une vie sociale : repas partagés, réseaux de bénévoles, équipe mobile...



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

www.savoie.fr

Pour un hébergement temporaire

* L'ACCUEIL TEMPORAIRE EN ÉTABLISSEMENT

De quelques jours à trois mois consécutifs ou pas dans l'année civile.

Les conditions d'hébergement et le coût journalier sont identiques à un hébergement permanent, avec la possibilité de demander l'aide sociale.

À NOTER :

Les dépenses liées à la dépendance sont prises en charge par le département.

* L'ACCUEIL FAMILIAL

Certaines familles d'accueil sont agréées pour accueillir à leur domicile des personnes âgées sur une période limitée.

À NOTER :

Une partie des dépenses peut être financée par l'APA.

L'aide sociale départementale et le droit au répit de l'aidant peuvent être sollicités.



LE DÉPARTEMENT

GARDEZ LE CONTACT

www.savoie.fr • Savoie Mag

Département de la Savoie • Hôtel du Département

CS31802 • 73018 Chambéry Cedex

☎ 04 79 96 73 73